

Diabète et accès aux métiers interdits : une première victoire pour Alizée Agier

Le 3 octobre dernier, le Tribunal administratif de Strasbourg a annulé la décision du Préfet qui refusait la candidature d'Alizée à la fonction de gardien de la paix en raison de son inaptitude rendant Alizée Agier, championne du monde de karaté, inapte à l'emploi de gardien de la paix de la Police Nationale : une première victoire pour le cas emblématique qu'Alizée représente.

Alizée et la Fédération : une relation forte et engagée

Alizée Agier, c'est un peu la mascotte de la Fédération Française des Diabétiques dans son combat quotidien contre les discriminations des personnes diabétiques qui se voient refuser l'accès à certains métiers, du fait de leur maladie. Alizée a participé activement à la campagne « Je fais un vœu » menée par la Fédération en janvier 2017 : 38 000 signatures ont été collectées ! Elle a aussi accompagné la Fédération tout au long de cette année pour [les Etats Généraux du Diabète et des Diabétiques](#) : membre du comité stratégique, elle a porté avec nous cette initiative de grande envergure, dont les propositions seront présentées lors de la Journée Mondiale du Diabète (14 novembre).

Une histoire hors norme

En 2016, Alizée passe avec succès tous les tests lui permettant d'intégrer la Police Nationale, un projet qui lui tient à cœur. Il ne lui reste alors plus que la visite médicale d'aptitude, une formalité administrative, à passer. Malgré un diabète équilibré, non compliqué et un entraînement deux fois par jour pour préparer ses compétitions de karaté, Alizée est déclarée inapte physiquement (un comble pour une sportive de si haut niveau !) à l'emploi de gardien de la paix de la Police Nationale en juin 2016. La jeune femme a choisi de contester cette décision en saisissant le comité médical interdépartemental, qui a également confirmé l'inaptitude. Le 27 janvier 2017, Alizée est déclarée du fait de cette décision, inapte à l'emploi de gardien de la paix de la Police Nationale par le Préfet de la zone de défense.

Comme en karaté, Alizée ne lâche rien et décide, avec le soutien de la Fédération Française des Diabétiques, de contester la décision du Préfet devant le tribunal administratif.

Après des mois de procédure, c'est enfin une victoire pour Alizée, le 3 octobre dernier, le Tribunal administratif de Strasbourg annule la décision du Préfet qui rendait Alizée, inapte physiquement à l'emploi de gardien de la paix de la Police Nationale.

Et maintenant ?

Nous espérons que ce jugement permettra de faire évoluer les textes pour que les personnes diabétiques ne soient plus systématiquement exclues de la Police mais qu'une évaluation au cas par cas soit enfin possible. Il est aujourd'hui inacceptable qu'à l'injustice de la vie, s'ajoute une discrimination du fait du diabète.

Aujourd'hui, des métiers sont encore interdits aux personnes diabétiques alors que la réglementation est bien souvent obsolète et ne prend pas en compte les évolutions des traitements et des conditions d'exercice de certains de ces métiers. La Fédération Française des Diabétiques œuvre sans relâche pour faire évoluer ces réglementations. Des discussions sont d'ailleurs en cours avec les instances au plus haut niveau de certains corps de métiers pour défendre collectivement le droit des personnes atteintes de diabète.

Nous suivons avec la plus grande attention la situation d'Alizée et nous lui renouvelons tout notre soutien.

Crédit photo : © Ludovic Lecouster

[Découvrez les missions du service social et juridique de la Fédération qui a accompagné Alizé dans ses démarches.](#)